

ARRETE DU 18 OCTOBRE 2019

portant prolongation des mesures prises par l'arrêté n°2019/3084 du 11 octobre 2019 relatif à l'autorisation à l'entreprise LOCNACELLE de stationner un véhicule de chantier, rue du 13 Octobre 1918.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code de la route,
- VU** l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,
- VU** l'arrêté n°2019/3084 du 11 octobre 2019 portant autorisation à l'entreprise LOCNACELLE de stationner un véhicule de chantier, rue du 13 Octobre 1918, du 18 au 21 octobre 2019.
- VU** la délibération du 28 janvier 2019 fixant le tarif général des droits de voirie,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise LOCNACELLE – 2 Impasse des Aigles– 60340 VILLERS SOUS SAINT-LEU de prolonger l'autorisation de stationner un véhicule de chantier, rue du 13 Octobre 1918, jusqu'au mercredi 23 octobre 2019.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Les mesures prises par l'arrêté n°2019/3084 du 11 octobre 2019 sont prolongées jusqu'au mercredi 23 octobre 2019 à 18 heures.
- ARTICLE 2 :** Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.
- ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens
- ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 5 :** Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

Le Maire

Eric DELHAYE

